



Association des Professeurs d'Economie et Gestion

Présidente : Sylvie Cordesse Marot scordesse@andorra.ad  
Grand-rue 48230 Chanac Tel : +376 72 20 38 +376 34 83 26

## Projet de règlement du baccalauréat STMG

Le CSE (conseil supérieur de l'éducation) a rejeté à une faible majorité le projet de règlement du baccalauréat STMG.

**L'APEG dénonce la place croissante donnée au management dans la réforme STMG autant au niveau du nom de la filière, des horaires que des coefficients. L'épreuve écrite de spécialité doit garder un coefficient 7.**

**L'APEG approuve l'introduction du CCF en épreuve pratique à condition que la logique de l'évaluation ne l'emporte pas sur la formation et que la place d'un regard extérieur reste prépondérante.**

Ce projet introduit une évaluation orale d'une « étude de gestion » en première. Comme dans les TPE des filières générales, seuls les points au dessus de la moyenne comptent avec un coefficient 2. Les quatre spécialités de terminale suivront les mêmes coefficients dans toutes les disciplines. L'économie et droit est affectée d'un coefficient 5 au lieu de 6 précédemment, le management d'un coefficient 5 (au lieu de 4), l'épreuve de spécialité d'un coefficient 12 : 6 pour l'épreuve écrite et 6 pour l'épreuve pratique au lieu de 7 et 5 au bac STG. L'épreuve pratique sera examinée en CCF alors que c'était une épreuve terminale notée par des jurys extérieurs au lycée.

### L'évolution des coefficients

**L'APEG dénonce la place croissante donnée au management dans cette réforme autant au niveau des horaires que des coefficients.** En effet, le coefficient de management augmente au détriment de celui d'économie et droit. Il nous paraît important que l'épreuve d'économie et de droit conserve un coefficient de 6 car ces deux disciplines mettent les autres enseignements technologiques en perspective, ils sont essentiels à la formation du citoyen. De plus, la réduction du poids de l'enseignement économique et juridique dans les sections STMG dévaloriserait cette filière.

Par ailleurs la place du management dans le futur baccalauréat STMG semble suffisante avec le coefficient actuel (coefficient 4) car cette matière est déjà largement valorisée par ailleurs.

**L'épreuve écrite de spécialité doit garder le coefficient 7 parce que les lycéens doivent** travailler l'écrit. De plus, cette épreuve porte sur l'ensemble du programme contrairement au projet évalué en épreuve pratique qui ne couvre pas toute l'année scolaire et qui porte sur une partie restreinte du programme. Enfin l'évaluation de l'étude est faite en 1ere. Au final, l'épreuve pratique serait surévaluée.

### L'introduction du CCF

Nous bénéficions de l'expérience de la mise en place du CCF en TPE et dans les épreuves expérimentales des filières générales, en LP et en STS. Les professeurs en ont bien repéré les aspects positifs et les dangers.

**L'APEG est donc favorable à l'introduction d'une épreuve en classe de 1ere et à la mise en place d'un CCF en terminale sous les conditions suivantes :**

- le professeur de la classe note sur 8 points le travail de l'élève. Un jury extérieur à la classe composé de deux enseignants (le professeur de la classe n'en fait pas partie) évalue alors sur 12 une présentation orale au cours du 3eme trimestre ;

- ces épreuves doivent se dérouler en dehors des heures de cours pour éviter que l'évaluation ne se substitue à la formation ;
- en conséquence, les examinateurs doivent être rémunérés ;
- les notes doivent rester confidentielles jusqu'à la fin du baccalauréat pour éviter toute pression ;
- les grilles de notation doivent être nationales ;
- les jurys et les professeurs concernés doivent participer à des commissions préparatoires et à des réunions d'harmonisation a posteriori pour limiter les divergences d'appréciation.

Par ailleurs l'APEG s'interroge sur les conditions de préparation de cette épreuve étant donné les objectifs « de remplissage des classe en 1<sup>ère</sup> » (31 à 35 élèves) et le fait qu'aucune heure spécifique de préparation de l'épreuve de TPE n'est prévue contrairement aux dispositifs existants pour les TPE dans les séries générales. Il appartiendra donc aux enseignants d'obtenir au sein de leur établissement des heures à effectifs réduits afin de pouvoir préparer correctement les élèves à cette épreuve.

*Sylvie Cordesse Marot  
Présidente APEG  
Pour le CA  
Courriel : scordesse@andorra.ad  
Tél : 00 376 72 20 38  
00 376 348 326*